

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 mars 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,
Mario St-Charles, Nathalie Chayer

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : James McAllister

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h05. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.063 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.064 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination de 3 membres sur le conseil de l'O.M.H. de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que le directeur de l'O.M.H. recommande la nomination de madame Suzette Bigras, messieurs Aimé Struthers et Georges Gauthier, résidants de la ville, à titre de membre dudit conseil ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-03-10.065

DE NOMMER madame Suzette Bigras, messieurs Aimé Struthers et Georges Gauthier à titre de représentants de la Ville au conseil de l'O.M.H. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Suzette Bigras

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.066

DE NOMMER madame Suzette Bigras à titre de mairesse suppléante pour les quatre prochains mois, soit du 11 mars 2011 au 11 août 2011, et que ce dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Mario St-Charles, pour ses services à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE

2.3 Opposition à la demande de la Ville de Montréal du pouvoir d'instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et le stationnement sur l'ensemble des municipalités du territoire de la CMM

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a pris connaissance de la résolution de la Ville de Montréal concernant son projet d'instauration d'une taxe sur les véhicules immatriculés et le stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes trouve inacceptable les représentations faites par la Ville de Montréal à l'effet qu'une taxe sur les véhicules immatriculés et le stationnement soit imposée aux contribuables des municipalités comprises sur le territoire de la CMM, dont la Ville de Deux-Montagnes, pour le transport en commun, soit plus spécifiquement pour le financement d'infrastructures qui bénéficieront qu'aux résidants de l'Île de Montréal ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.067

DE S'OPPOSER à la demande formulée par la Ville de Montréal, au Gouvernement du Québec, de pouvoir instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et le stationnement, sur l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la CMM ;

DE DEMANDER au Premier ministre du Québec de mettre fin immédiatement à cette saga, sans fin, mise en œuvre par la Ville de Montréal, qui vise à taxer les municipalités comprises sur le territoire de la CMM alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des services et des équipements pour lesquelles elles sont taxées et d'exiger plutôt de la Ville de Montréal de revoir sa philosophie de gestion et de gratuité de ces services ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités comprises sur le territoire de la CMM, ainsi qu'à monsieur Sam Hamad, ministre des Transports, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances et responsable de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE

2.4 Renouvellement du mandat de 2 membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les mandats de 2 membres du CCU sont expirés et doivent être renouvelés ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.068

DE RENOUVELER les mandats de messieurs Louis Champagne et Michel Barbusci à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2.5 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 28 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.069 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation de la PDM	275 \$
Société canadienne du cancer	102 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.6 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 28 février 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.070 D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

Trina Legault	100 \$
Jessica Larocque	100 \$
Olesea Danilescu	100 \$
Philippe Richer	100 \$
Isabelle Marier	100 \$
Annie-Pier Gamache	100 \$

ADOPTÉE

2.7 Tenue d'une assemblée de consultation concernant le projet de Gestion Benoit Dumoulin de construction d'immeubles résidentiels sur un terrain situé au sud du chemin d'Oka, entre la 26e avenue et la 28e avenue

CONSIDÉRANT l'importance de générer de nouveaux revenus afin de diminuer le fardeau fiscal des citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de nouveaux projets de développement immobilier aura pour effet d'augmenter les revenus de la ville ;

CONSIDÉRANT qu'un terrain situé au sud du Chemin d'Oka, entre la 26e avenue et la 28e Avenue, est à développer ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain a préparé trois projets différents de construction d'habitations résidentielles et qu'il y a lieu de tenir une assemblée de consultation afin de soumettre ces projets aux citoyens du secteur concerné ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-02-10.038, adoptée lors de la séance du 10 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.071

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 22 mars 2011, à 19h30, à l'hôtel de ville, pour exposer et expliquer les différents projets de construction d'immeubles résidentiels sur un terrain situé sur le chemin d'Oka, entre la 26e et la 28e avenue, présenté par Gestion Benoit Dumoulin.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 février 2011 ;

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h10. 8 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h55.

5. Règlements municipaux

5.1 Adoption – Règlement n° 1420 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l'édifice de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 février 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 236 000 \$ pour des travaux de réfection de l'édifice de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-03-10.072

D'ADOPTER le règlement n° 1420 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 236 000 \$ pour des travaux de réfection de l'édifice de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes* ».

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Règlement n° 1421 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de l’Hôtel de ville

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 10 février 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 176 000 \$ pour des travaux de réfection de l’hôtel de ville de Deux-Montagnes, remboursable sur 20 ans, de prévoir l’imposition d’une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.073

D’ADOPTER le règlement n° 1421 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 176 000 \$ pour des travaux de réfection de l’Hôtel de ville*».

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1422 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection à la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 10 février 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 108 500 \$ pour des travaux de réfection à la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes, remboursable sur 20 ans, de prévoir l’imposition d’une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.074

D’ADOPTER le règlement n° 1422 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 108 500 \$ pour des travaux de réfection à la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes*».

ADOPTÉE

5.4 **Adoption – Règlement n° 1423 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 217 500\$ pour l’acquisition du lot 1 606 249, pour l’exécution des travaux de démolition du bâtiment et l’aménagement d’un stationnement**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 9 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT la lecture du règlement par le greffier ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.075

D’ADOPTER le règlement n° 1423 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 217 500 \$ pour l’acquisition du lot 1 606 249 pour les travaux de démolition du bâtiment et l’aménagement d’un stationnement* ».

ADOPTÉE

Administration

6 Direction générale

6.1 Promesse d’achat de l’immeuble situé au 217, 9^e avenue (Lot 1 606 249)

CONSIDÉRANT que le conseil entend prendre les mesures nécessaires afin de s’assurer, pour le bénéfice et le bien-être des citoyens, du maintien à long terme des activités et des services de santé dispensés par la seule clinique médicale sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime qu’il est dans l’intérêt des citoyens que la Ville fasse l’acquisition de l’immeuble sis au 217, 9^e Avenue, connu comme étant le lot numéro 1 606 249 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la signature par le directeur général d’une promesse d’achat ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.076

D’ENTÉRINER la signature par le directeur général de la promesse d’achat, et des documents accessoires, de l’immeuble situé au 217, 9^e avenue (lot 1 606 249), pour la somme de 172 500 \$.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2011 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 984 881,56 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	14 710,57 \$

7.2 Adjudication de contrat pour les assurances collectives des employés à La Capitale Assurances

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.077

D'ACCORDER le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Deux-Montagnes à La Capitale Assurances.

ADOPTÉE

8. Greffes

8.1 Règlements d'emprunt n° 1417 et 1418 - Dépôt des certificats du résultat des registres.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéros 1417 et 1418.

9. Ressources humaines

9.1 Engagement de personnel à l'essai au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, datée du 3 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.078

D'ENGAGER monsieur Jean-Luc Martin à titre de pompier à l'essai, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-225-00-141.

ADOPTÉE

9.2 Engagement de personnel temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 1^{er} février 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.079

D'ENGAGER madame Caroline Roy et monsieur Amir Al-Shekh Younes, à titre de policier temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes à compter du 15 février 2011, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-215-00-141.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

10. Urbanisme

10.1 Demandes de dérogations mineures

A) Demande de dérogation mineure - 60, Grand-Moulin (lot 1 606 345)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.080

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	60, Grand-Moulin	De permettre l'agrandissement de la résidence, par l'ajout à l'arrière d'une pièce de 26,75 mètres ² , avec une marge arrière de 3,47 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que prescrit à la réglementation, conditionnellement au respect des autres normes de la réglementation en vigueur

ADOPTÉE**B) Demande de dérogation mineure - 2555-2559, chemin d'Oka (lot 1 975 762)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de refuser la demande de dérogation ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'est pas mineure ;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la demande aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-03-10.081

DE REFUSER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
B)	2555-2559, Chemin d'Oka	De permettre l'agrandissement d'un bâtiment, avec des balcons projetés, avec une marge latérale droite de 0,15 mètres au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à la réglementation

ADOPTÉE

10.2 Demande d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.082

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	465,16e avenue (lot 1 974 363)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> - d'agrandissement sur fondation de 105,24 mètres² ; - d'ajout au-dessus de la nouvelle implantation (2^e étage) d'un agrandissement de 131 mètres² ; - de remplacement du revêtement extérieur en briques de la façade par un revêtement de pierre de couleur beige nuancé ; - de remplacement sur le mur latéral sud du revêtement actuel par un revêtement de pierre sur une hauteur de 2,2 mètres ; - de remplacement sur le reste du mur latéral sud et les murs latéral nord et arrière du revêtement actuel par un revêtement de marque CanExel, de couleur crème ; - de remplacement des portes et fenêtres extérieures.
B)	1109, chemin d'Oka (Lot 1 975 665)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement du revêtement actuel en latte de bois sur tous les murs extérieurs par un revêtement extérieur en déclin de marque CanExel de couleur blanc
C)	1601-1603, ch. d'Oka (Lot 1 973 550)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> - d'ajout d'un revêtement extérieur en déclin de vinyle de couleur blanc sur le vestibule d'entrée du côté de la 16^e avenue du local commercial
D)	589, 20 ^e avenue (Lot 1 973 809)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de la <i>Garderie au pays des tout petits</i> : <ul style="list-style-type: none"> - d'installation d'une affiche constitué de 2 panneaux de plexi-glass de 2,23 mètres² chacun, à l'intérieur de la structure sur socle existante

ADOPTÉE

11. Travaux publics

11.1 Formation d'un comité de sélection – Appel d'offres de services professionnels d'ingénieurs-conseils (Appel d'offres GT2011-001) pour l'élaboration d'un plan directeur de drainage

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-03-10.083

DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Nicolas Bouchard, Martin Angers et Gilles Dumoulin pour l'analyse des soumissions pour l'appel d'offres GT2011-001.

ADOPTÉE

11.2 Adjudication de contrat pour l'entretien de terrains sportifs pour l'année 2011 (Appel d'offres GT2011-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien de terrains sportifs pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 17 février 2011;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Martin Angers, coordonnateur des Services techniques, daté du 28 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.084

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien de terrains sportifs à Pelouse Santé inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 10 288,94 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-002). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-755-00-532.

ADOPTÉE

11.3 Demande d'aide financière au MDDEP dans le cadre du programme Climat municipalités

CONSIDÉRANT que le MDDEP a mis en place le programme « Climat municipalités » permettant de subventionner jusqu'à 90% des dépenses pour l'élaboration d'un inventaire et d'un plan d'action visant à réduire les gaz à effets de serre ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de ce programme ;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de participer activement à la réduction des gaz à effets de serre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.085

Que la Ville de Deux-Montagnes présente une demande d'aide financière en vertu du programme « Climat municipalités » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Ville de Deux-Montagnes s'engage, en cas d'acceptation de sa demande d'aide financière, à réaliser un inventaire et à élaborer un plan d'action conformes aux exigences énumérées aux annexes 1 et 2 du programme « Climat municipalités »

D'AUTORISER monsieur Martin Angers, coordonnateur des services techniques, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, une demande de subvention, et tout autre document requis faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

11.4 Adjudication de contrat pour le réaménagement du dépôt à neige – (Appel d'offres GT2011-004)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement du dépôt à neige (Appel d'offres GT2011-004) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 8 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme BSA Groupe Conseil, daté du 7 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.086 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réaménagement du dépôt à neige à 9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation Transport), plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 77 677,25 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-004). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1381.

ADOPTÉE

11.5 Contrat de services professionnels avec BSA Groupe Conseil pour une étude des travaux correctifs des débordements au poste Larry-Cool

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, daté du 3 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.087 DE RETENIR les services de BSA Groupe-Conseil pour la réalisation d'une étude préliminaire des travaux correctifs des débordements au poste Larry-Cool, au montant de 14 000 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.415.00.459, remboursable par un règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

11.6 Acquisition d'un appareil d'arpentage et de positionnement de marque Trimble pour les travaux publics

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, coordonnateur des services techniques, daté du 28 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-03-10.088 DE FAIRE l'acquisition, auprès de *Les Équipements d'Arpentage Cansel inc.*, d'un appareil d'arpentage et de positionnement de marque Trimble, modèle R6, et ses accessoires pour les travaux publics, au montant de 21 587,63 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1381.

ADOPTÉE

12. Incendie

12.1 Contrat de services de communications avec Bell Canada pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 3 mars 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.089

DE SIGNER le contrat de service de ligne d'affaires, avec Bell Canada, pour le Service de sécurité incendie, au coût de 588,25 \$, plus les taxes applicables. Le contrat est d'une durée de 3 ans : le directeur du Service de sécurité incendie est autorisé à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.331.

ADOPTÉE

12.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un camion pick-up neuf 2011 ou usagé - (Appel d'offres SI2011-003)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour la fourniture d'un camion modèle pick-up neuf 2011 ou usagé ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 3 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des Travaux publics, en date du 3 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau camion remplacera le véhicule numéro 191, datant de 1980 et dont la carrosserie et le châssis sont en très mauvais état.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.090

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion modèle pick-up neuf 2011, soit un GMC Sierra 1500, à Boisvert Chevrolet GMC, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 28 661 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres (SI2011-002). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

13. Police

13.1 Autorisation pour le prêt de service d'un policier à la Gendarmerie Royale du Canada ou aux Nations Unis dans le cadre d'une mission de paix

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.091

D'AUTORISER le prêt de service d'un policier à la Gendarmerie Royale du Canada ou aux Nations Unis dans le cadre d'une mission de paix.

ADOPTÉE

13.2 Réserve de Fonds provenant de la quote-part 2010 des municipalités parties à l'entente de police pour l'achat d'une auto-patrouille

Considérant l'adjudication, le 9 décembre 2010, du contrat pour la fourniture d'un véhicule auto-patrouille Chevrolet Impala 2011 ;

Considérant la livraison du véhicule en 2011 et, de ce fait, l'obligation d'imputer le coût d'achat au budget 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.092

DE CONSTITUER une réserve de fonds à partir de la quote-part 2010 des municipalités parties à l'entente intermunicipale relative à la Police régionale de Deux-Montagnes, pour le paiement du coût de fourniture et de livraison en 2011 d'une auto-patrouille, en remplacement d'une auto-patrouille accidentée au mois d'août 2010.

ADOPTÉE

14. Loisirs et Services communautaires

14.1 Demande d'accréditation – REVAS Québec – Laval Laurentides

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de REVAS Québec – Laval Laurentides ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 24 février 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.093 DE RECONNAÎTRE comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes, l'organisme « REVAS Québec – Laval Laurentides ».

ADOPTÉE

14.2 Festivités – Fêtes du Canada 2011 – Autorisation de tenir une parade dans les rues de la ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-03-10.094 D'AUTORISER l'association des Fêtes du Canada à tenir une parade dans les rues de la Ville de Deux-Montagnes de 11h45 à 13h, le 1^{er} juillet 2011 et de s'assurer du support du Service de Police régionale, du Service des Travaux publics et du Service des Loisirs.

ADOPTÉE

14.3 Festivités – Fêtes du Canada 2011 – Octroi d'une aide financière de 7 500 \$ pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-03-10.095 D'OCTROYER une aide financière au montant de 7 500 \$ à l'association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet au parc Central et pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

15. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h14.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h45.

16. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-03-10.096 DE LEVER la présente séance à 21h45.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier